

Date de dépôt : 18 mars 2008

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la pétition pour améliorer la condition de
vie des prisonniers à Champ-Dollon**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 21 janvier 2000, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat, sur la base d'un rapport de la commission des visiteurs officiels du 4 janvier 2000, une pétition qui a la teneur suivante :

Mesdames et

Messieurs les députés,

Je soussigné, Paulo Pereira-Antonio, cellule 234, ainsi qu'au nom de tous les détenus actuels et futurs, demandons :

Etre mieux renseignés lors de notre arrivée en prison

Souvent, les détenus arrivent dans la prison, et n'ont pas la possibilité de prendre connaissance des activités offertes dans la prison. Améliorer l'accueil des premiers jours de détention préventive. Ainsi le détenu pourrait mieux s'organiser et éviterait de déranger les gardiens inutilement.

Les repas

Nous demandons une amélioration par rapport à ce que l'on mange ici (les sauces, la salade, la cuisson, le goût, etc.).

Une liste de ce que l'on peut avoir depuis l'extérieur

Souvent les visites, que nous avons au parloir ou qui nous envoient des colis, nous amènent des choses qui ne passent pas à l'intérieur de la prison. Nous demandons une liste détaillée qui serait déposée à l'entrée des visites, afin qu'elles puissent en avoir un exemplaire. Ainsi, elles sauraient ce qu'elles peuvent nous apporter, sans frais inutiles.

Après le parler

Nous demandons que nous ne soyons plus obligés systématiquement pendant la fouille, de baisser les culottes, cela est très gênant pour les détenus et surtout humiliant.

Avoir droit à des compacts disques

Beaucoup de musique qui sort actuellement n'existe pas en cassette. De plus, la qualité sonore des compacts disques est nettement supérieure.

Epicerie

Nous demandons à ce que soient rajoutés dans le catalogue d'épicerie plus d'articles (comestibles, déodorants, etc.) et surtout les prix.

Avoir plus d'activités physiques

Une heure et demie par semaine de sport dans la grande salle n'est pas suffisant pour nous. Pourquoi ne pas plus bénéficier d'une salle qui a coûté assez cher à l'Etat ?

Avoir dans les cellules la télévision par câble

Nous aimerions avoir en cellule la télévision par câble, même si nous devons payer la somme de 10 F par cellule par mois.

Le temps serait plus agréable et surtout nous serions mieux renseignés sur ce qui se passe dans le monde et dans nos pays.

Service médical

Avoir également un service médical plus compétent, plus sympa et moins d'attente dans les cellules quand on monte au médical.

Je remercie tous ceux qui m'ont aidé à préparer cette pétition et qui veulent suivre, de façon à ce que nous puissions améliorer notre séjour à ChampDollon.

N.B. : 71 signatures

M. Paulo Pereira-Antonio

Prison de Champ-Dollon

22, chemin de Champ-Dollon

1226 Thônex

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Depuis le dépôt de la pétition P 1226 en 1998, la prison a connu deux changements de direction et dès l'automne 2003, l'établissement a été confronté à une forte augmentation du nombre moyen de détenus.

Pour faire face à cette surpopulation carcérale, la direction de l'établissement a pris plusieurs mesures de réorganisation et de réaménagement tout au long de ces dernières années.

A chaque fois, ces restructurations ont été menées en concertation avec le personnel concerné et la population carcérale en a été, dans la majorité des cas, informée au préalable et, suivant les modifications décidées, la direction a pris en compte les revendications formulées par la population carcérale.

Par ailleurs, lors de chacune de leurs visites, les membres de la commission des visiteurs officiels ont été informés de l'ensemble des changements intervenus.

Aujourd'hui, la situation est la suivante :

Informations et règlement interne

Lors de son incarcération, la personne détenue reçoit une brochure d'information traduite en allemand, anglais, italien et espagnol. De plus, chaque cellule est équipée d'une télévision qui diffuse un canal d'informations interne.

Le règlement interne est affiché dans tous les secteurs de la prison, ainsi que dans les secteurs annexes (unité carcérale psychiatrique et unité carcérale hospitalière).

Repas

Dans les unités Nord, les repas sont servis dans les cellules et dans les unités Sud, les repas sont pris dans les couloirs des unités de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h 30.

La cuisine s'efforce de diversifier les mets tout en devant tenir compte des habitudes alimentaires des diverses origines des personnes présentes dans l'établissement.

Colis

Pour des raisons de sécurité et des questions liées à l'organisation interne de l'établissement, le dépôt ou l'envoi de colis contenant des denrées alimentaires n'est possible que durant quatre périodes de 15 jours pendant l'année (mars, juin, septembre et décembre). Durant chacune de ces périodes, un colis par semaine d'un poids maximum de 5 kilos ou deux colis par semaine d'un poids total de 5 kilos peuvent être envoyés ou apportés à la prison.

Par ailleurs, le service de l'épicerie de l'établissement qui compte plus de 625 articles, assure tous les jours ouvrables les commandes que les visites passent depuis le service des huissiers (la liste des produits étant mise à disposition) et toutes les semaines, les commandes des personnes incarcérées.

Les colis contenant des cigarettes et/ou habits sont autorisés tout au long de l'année.

Les détenus sont informés de ces prestations et des limites dans lesquelles elles sont offertes par le biais de la brochure d'information qu'ils reçoivent à leur arrivée.

Procédure après le parloir

La prison de Champ-Dollon est l'une des seules prisons préventives à offrir un parloir en commun qui permet le contact physique (se toucher, se tenir les mains, s'embrasser, etc.) entre détenus et visiteurs.

A la fin de son parloir, le détenu est amené dans un petit local de fouille où il lui est demandé de baisser ses sous-vêtements.

Cette mesure est nécessaire pour assurer la sécurité aussi bien du personnel que des détenus en permettant de saisir d'éventuels objets illicites (portable, etc.) et/ou des produits stupéfiants.

Disques compacts et cassettes

Ces objets sont autorisés, mais pour des raisons de sécurité (message, copie, etc.), ils doivent être neufs et dans leur emballage d'origine.

Epicerie

La liste d'épicerie compte plus de 625 articles (54 articles « fumeurs », 51 articles « hygiène », 35 articles « boissons », ~78 articles « alimentaire », ~78 articles « fournitures », 16 articles réservés aux femmes, 156 produits frais et 157 journaux).

Afin d'aider la personne détenue dans ses commandes de produits, l'ensemble des articles vendus par l'épicerie est présenté en boucle sur trois canaux du réseau interne des télévisions.

Sport

Les détenus bénéficient de deux fois une heure de sport par semaine dans la salle de gymnastique et les détenus se trouvant dans les unités Sud bénéficient, en plus, des appareils de musculation se trouvant dans les petites salles de sport sur les unités.

Télévision par câble

Toutes les cellules ont été équipées de télévisions et de frigidaires. Suite à ces installations, il a été décidé de facturer cette prestation 18 F (+ 0.10 centimes par jour) par mois et par détenu. Toutefois, cette somme n'est prélevée que sur les comptes ayant un avoir d'au moins 30 F. De plus, pour les arrivants, cette prestation n'est pas facturée durant les deux premiers mois d'incarcération.

Le réseau de télévision ne pouvant pas être câblé, il est assuré par des paraboles. La prison assure la diffusion de 32 chaînes de télévision, 1 canal vidéo et 6 canaux internes d'informations. Ces chaînes assurent la diffusion de programmes en langue française et dans 12 langues étrangères.

Service médical

Le service médical dépend des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et il donne satisfaction.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot